elles sont accordées par la commission administrative des hospices. Le taux varie, suivant la position et les ressources du ménage, de 120 fr. à 180 francs par an.

Voici, pour 1886, l'emploi de ce crédit, d'après les indications que nous relevons dans le rapport publié par la municipalité :

Janvier, 424 ménages, 4,255 fr. — Février, 422 ménages, 4,235. — Mars, 419 ménages, 4,205. — Avril, 439 ménages, 4,400. — Mai, 433 ménages, 4,340. — Juin, 433 ménages, 4,340. — Juillet, 443 ménages, 4,440. — Août, 447 ménages, 4,489. — Septembre, 457 ménages, 4,580. — Octobre, 465 ménages, 4,660. — Novembre, 467 ménages, 4,680. — Décembre, 458 ménages, 4,590 francs.

La répétition du « Cirque d'amateurs ». — Un étranger, qui aurait traversé le quartier de l'église St-Martin dans la soirée d'hier, aurait été vraisemblablement fort intrigué en voyant de nombreux jeunes gens, les uns à cheval, les autres à pied, mais presque tous bottés et éperonnés, se diriger rapidement vers la rue de la Fosse-aux-Chênes.

L'heure et le brouillard aidant, on était tenté de croire que sous ces longues pelisses « couleur muraille », se cachait un brillant costume Louis XV; et, de fait, on n'aurait pas été fort loin de la vérité, car samedi prochain, nous verrons ces mêmes jeunes gens avec la perruque poudrée et l'épée en verronl au *Cirque d'amateurs*.

Je voudrais bien vous parler par le menu de la soirée d'hier et vous indiquer, notamment, certains numéros merveilleux, mais j'ai promis d'être discret. Je n'aurais même peut-être pas dû dire que nous verrons des costumes Louis XV, mais, en somme, je n'ai pas été précis. Je n'ai pas dit si nous verrions des chasseurs ou des dragons, des gardes françaises ou des mousquetaires... Je m'en tiens là.

Cette répétition a marché très rondement — très gaiement aussi — et nous a fort intéressé. Si je ne puis donner aucun détail, je puis, au moins dire sans la moindre hyperbole, que peu de cirques possèdent des artistes de profession aussi forts que nos amateurs.

Si vous êtes un sceptique, lecteur, attendez la soirée de samedi avant de me taxer d'exagération.

Je n'en dis pas davantage pour ne pas me laisser aller à citer tel ou tel numéro. Je finirais du reste par les mentionner tous, car tous ont également réussi. Je le répète : Cavaliers, clowns et gymnasiarques seraient enviés par les meilleures troupes.

Je me borne donc à souhaiter au *Cirque d'Amateurs* l'éclatant succès qu'il mérite et pour les talents de ses membres et pour l'œuvre à laquelle il vient si généreusement en aide.

En terminant, une petite rectification, car, décidement, nous n'avons pas de chance. L'autre jour, c'était la Société des auteurs dramatiques qui nous classait dans les « petites villes. » Aujourd'hui, c'est un journal parisien — *Le Gil-blas* — qui attribue à la « jeunesse lilloise » la fête exclusivement et absolument roubaisienne qui aura lieu samedi prochain à l'Hippodrome.

Notre confrère écrit : « On sait que tous les ans, la jeunesse lilloise donne une fête équestre au bénéfice des vieillards. Cette fête qui aura lieu cette année à Roubaix promet d'être particulièrement brillante. »

Pas bien renseigné, le *Gil-Blas !...*

George Douëssant.

Révision des listes électorales. — Nous rappelons que le tableau de notifications de la liste électorale est déposée à partir du 15 janvier au secrétariat de la mairie.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formée dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Incendie d'une baraque. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures du matin, le feu a dévoré une baraque en planches appartenant à M. Coupiet, et établie près du pont Saint-Vincent de Paul, à l'angle des rues d'Alsace et de Lorraine.

Le tocsin a résonné à plusieurs paroisses et tous les pompiers se sont rendus sur le lieu du sinistre.

Mais toute la baraque, avec ce qu'elle contenait a été anéantie.

Les pertes s'élèvent à 600 francs environ. Il n'y a pas assurance. On ignore encore la cause de l'incendie.

Un vol important a été commis, pendant la nuit de jeudi à vendredi, dans un magasin de tissage Eloy-Duvillier, rue Pierre de Roubaix.

Les voleurs se sont introduits dans le magasin par la toiture qu'ils ont fracturée, c'est par là aussi qu'ils ont passé les bobines de laine peignée qu'ils ont enlevées.

On a constaté la disparition de 500 kilogr. de peigné, représentant une valeur de 3,500 francs.

M. Eloy-Duvillier nous prie de faire savoir qu'il accordera une somme de cinq cents francs à la personne qui dénoncera à la police le ou les auteurs de ce vol.

Le noyé d'hier reconnu. — M. François Deprès, cordonnier, demeurant rue de Tunis, est venu samedi matin à la morgue de l'hôpital, reconnaître le cadavre retiré hier du canal, près du pont du Calvaire.

Le noyé est un jeune homme de 18 ans, Jules Deprès ; il avait sans aucun motif quitté la maison de ses parents, rue de Tunis, depuis un mois environ.

On se trouve sans doute, cette fois encore, en présence d'un accident.

Certains colporteurs parcourent nos départements du Nord pour y vendre des chapelets et des médailles de Notre-Dame de Lourdes; ils se disent même chargés de recueillir pour ce sanctuaire des honoraires de messes. Les certificats qu'ils présentent comme signés du maire et du curé de Lourdes et même de Monseigneur l'evêque de Tarbes sont faux.

Deux ouvriers chaudronniers sont tombés d'un échafaudage dressé contre un réservoir en construction rue Jacquart.

L'un d'eux, Deschamps, a eu des lésions aux reins et une fracture de la cheville, l'autre, nommé Carrette, a les deux genoux contusionnés.

Beurres falsifiés. — Au moment où certains de nos marchands de beurre et épiciers se laissent prendre à vendre du beurre frelaté, il nous semble intéressant de rapporter de quelle façon nos voisins d'Outre-Manche agissent à cet égard :

« Tout individu surpris à vendre du beurre mélangé, ou de la margarine, alors que l'acheteur doit légitimement croire acheter du beurre pur, est condamné à une amende de 500 francs. Pour une première récidive l'amende est de 1,250 fr., pour une seconde 2,500 fr. »

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,55.

Mouvement du canal de Roubaix — Bateaux arrivés. — *La Fleur*, graines venant de Dunkerque; *Le Général*, houille, id., Pont-à-Vendin ; *Cœur de Lion*, pulpes, id., Bourbourg; *Trocadéro*, houille, id. Denain; *Jus de la Treille*, maïs, id. Dunkerque ; *Miaco*, sable, id. Oisy-le-Verger ; *Oscar*, houille, id. Bruay.

RÉUNIONS & CONVOCATIONS

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de chauffeurs, à l'ancien conditionnement, rue du Château. Tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur: M. E. Cornut.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, cour de l'Hôtel des Pompiers, tous les dimanches, à 10 h. du matin. Maître rentreur, M Delplanque.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Un nouveau journal. — Il est bien peu d'industries qui ne soient représentées par un journal spécial; ainsi, pour ne prendre que les textiles, on trouve plusieurs publications, sortes d'organes attitrés : *Le Moniteur des Soies* défend, avec beaucoup de compétence l'industrie sericole, le commerce du coton trouve dans le journal *le Coton*, une source précieuse de renseignements.

La laine seule faisait exception : on consacrait bien à ce textile qui, sous ses différentes transformations, donne lieu à un mouvement d'affaires considérable, une large place dans les publications techniques ou dans les journaux appartenant, comme le nôtre, à des centres industriels, mais il n'avait pas encore d'organe qui lui soit exclusivement consacré. Cette lacune est bien près d'être comblée : nous apprenons qu'un journal *La Laine* fera dans quelques jours son apparition. L'initiative de sa publication appartient à l'un de nos concitoyens que son experience des affaires rend apte à mener cette entreprise à bonne fin.

Il sera aidé dans sa tâche par un publiciste de talent, bien connu dans la presse parisienne, et il s'est entouré de collaborateurs très entendus dans la matière.

Nous applaudissons bien sincèrement à l'innovation et souhaitons longue vie à *La Laine*.

Ce journal paraîtra deux fois par mois en une élégante brochure de vingt-quatre pages : il formera chaque année un volume compacte aussi commode qu'utile à consulter.

Nous sommes persuadés que le commerce de laine accueillera favorablement la nouvelle publication qui, lancée d'ici, est appelée à faire connaître au loin toute l'importance de notre grand centre lainier.

Nous indiquerons ultérieurement la date où paraîtra le premier numéro ainsi que les conditions d'abonnement.

Le tribunal civil de Lille a condamné, hier, un industriel de Tourcoing à payer deux mille fr. à son ouvrière, Mlle Vandevelle, qui avait perdu un doigt, par suite d'un vice de construction d'une machine.

Un accident de voiture s'est produit, vendredi à huit heures du soir, à l'intersection des rues du Pouilly et des Anges. Une femme, Clemence Boudreuille, sortait de la rue des Anges pour traverser la place Charles Roussel, quand elle fut renversée par une voiture de teinturier débouchant à une allure assez vive, de la rue du Pouilly. La pauvre femme a été blessée par l'une des roues à la jambe gauche. Transportée à la pharmacie Doublement, elle a reçu les soins de M. le docteur Dron. On l'a ensuite ramenée en voiture à son domicile, rue du Chêne-Houpline.

Une fille Debaere, demeurant rue des Cariers que sa mauvaise conduite avait chassée de France et qui s'obstinait néanmoins à y sejourner a été mise en état d'arrestation par la police pour avoir enfreint l'arrêté d'expulsion.

Marcq en-Barœul. — Un vol de vêtements a été commis au préjudice de Paul Deschepper, journalier. On a aussi tenté de pénétrer, la nuit, par escalade chez M. Louis Delcroix, cultivateur. Enfin des maraudeurs ont enlevé des légumes dans un terrain non clos, cultivé par M. Ferdinand Desbonnet, maraicher.

LILLE

Notre ancien préfet à Lyon. — En décorant la sœur Chaumard, directrice de l'hospice de la Charité, à Lyon, le préfet du Rhône, M. Cambon, a rendu hommage à l'administration hospitalière de Lyon et à l'incomparable communauté des frères et des sœurs.

Au risque de compromettre le préfet, le *Salut public* reproduit les paroles par lesquelles M. Cambon a terminé son petit discours :

« Je sais, ma Sœur, que cette récompense n'est pas « celle que vous méritez; vous en desirez une plus « haute et qu'il n'est pas en mon pouvoir de vous « faire obtenir. Permettez-moi d'espérer que, dans « l'intérêt de vos malades, vous ne l'obtiendrez que « le plus tard possible. »

Les nouveaux sénateurs du Nord. — Dans sa séance de vendredi, le Sénat a validé l'élection des cinq nouveaux sénateurs du Nord.

Bourses dans les lycées et collèges. — L'*Officiel* publie une nouvelle liste de boursiers dans les lycées et collèges de garçons et de filles. Nous relevons sur cette liste les noms suivants, appartenant à la région du Nord et du Pas-de-Calais:

LYCÉES. — Prosper-Charles-Gustave Barroyer, né le 17 février 1876 à Cambrai, le père commissaire central de police à Roubaix ; 13 ans de services, 4 enfants, Bourse de demi-pensionnat, à Lille. — Olivier-Joseph Canard, né le 14 décembre 1869 à Moustier, le père cultivateur, 7 enfants. Bourse entière à Lille — Constant Hippolyte Lagache Saint-Gest, né le 1er juin 1869 à Boulogne sur-Mer, le père professeur de collège, ancien conseiller général, avocat 3 enfants. Trois quarts de bourse, à Lille. — Henri Fauvel, né le 8 octobre 1870 à Béthune, le père propriétaire, décédé ; 9 enfants. Bourse entière à Douai.

Ernest-Camille Cuvelle, né le 3 avril 1869 à Romery, le père cultivateur; 3 enfants. Trois quarts de bourse, à Douai. — Adrien Waroquier, né le 3 juillet 1869 à Fourmies, le père mécanicien-armurier; 2 enfants. Demi-bourse, à Douai. — Fidèle-Auguste-Constantin Gugelot, né le 1er décembre 1870 à Airoult, le père instituteur communal; 23 ans de services, 2 enfants. Demi bourse, à Saint-Omer. — Léon Heinis, né le 14 juin 1868 à Lille, le père adjudant en retraite; 25 ans de services, 1 enfants. Trois quarts de bourse, à Besançon.

COLLÉGES COMMUNAUX. — Pierre-Michel Wagon, né le 15 novembre 1873, à Epinoy, le père décédé, la mere est ménagère; 2 enfants. Bourse entière à Hesdin. — Alfred-Emile-Arthur Riquier, né le 8 mars 1871, à Quesnoy-le-Montant, le père brigadier de gendarmerie; 15 ans de service; 1 enfant. Trois quarts de bourse, à Hesdin.

L'anniversaire du 21 janvier. — Le samedi 21 janvier, une messe sera dite à 11 heures, en la basilique de Notre-Dame-de-la-Treille, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

L'Université catholique de Lille ne compte que dix années d'existence depuis sa complète organisation. Le nombre de ses étudiants s'accroit d'année en année ; il était le 201 au commencement de l'année scolaire 1881-1882, de 309 au commencement de 1883-1884, et de 371 au commencement de 1886-1887 ; il est plus élevé encore pour l'année scolaire 1887-1888.

Le nombre de ceux qui ont suivi les cours depuis la fondation est d'environ 2,000 : le temps de la scolarité étant en moyenne de quatre ans en plus, on peut compter plus de 500 jeunes gens déjà formés par les Facultés catholiques de Lille.

Une *Associations des anciens Etudiants des Facultés catholiques de Lille*, compte 250 membres. La liste de ces associés fait connaître le milieu dans lequel se recrutent nos étudiants et les situations auxquelles ils arrivent. On y trouve environ 70 prêtres ou professeurs, 80 avocats, avoués, notaires, 50 docteurs en médecine, officiers de santé ou pharmaciens, 25 industriels ou cultivateurs, 25 exerçant des professions diverses.

Ces chiffres qui, pour le résultat total, doivent être doubles, n'ont-ils point leur éloquence ? Ne proclament-ils pas bien haut les succès des facultés catholiques de Lille et les résultats qu'elles produisent ? Que de bien ont déjà fait et feront encore ces jeunes gens ardents pour les œuvres, et jouissant d'une situation et d'une science qui leur permettent d'exercer une grande influence dans la société.

La double évasion à la colonie Saint-Bernard, à Loos. — Dans la journée du 1er janvier, deux jeunes détenus de la colonie St-Bernard, à Loos, parvenaient à s'évader et les recherches pour les retrouver étaient jusqu'à ce jour infructueuses ; on en avait conclu qu'ils avaient dû fuir la région.

On ne s'était point trompé, puisque ces mauvais garnements viennent de se constituer à Paris.

Ils se sont présentés accompagnés d'un troisième larron au bureau de M. Duranton, commissaire de police, quai de Gesvres et l'un d'eux, l'aîné, a dit en pleurant au magistrat :

« Monsieur, je me nomme Henri Barbe, et voici mon compagnon de captivité Emile Roche.

» A la suite de vols, nous avons été enfermés tous les deux au pénitencier de Saint-Bernard, à Loos, sur la demande de nos parents. Emile et moi nous completions depuis quelque temps, de nous évader et nous attendions l'occasion avec impatience lorsque le 1er janvier nous avons réussi à nous introduire dans les cuisines; nous y avons endossé des vestes de cuisiniers et nous sommes sortis sans difficulté du pénitencier.

» Alors, après avoir jeté nos vestes de cuisiniers dans un fossé, nous avons pris la route de Paris où nous sommes arrivés trois jours après. Emile et moi nous avions touché de l'argent au pénitencier, ce qui nous permettait de vivoter tout doucement mais nous n'osions pas coucher dans les hôtels de peur d'être arrêtés.

» Nous passions nos nuits aux Halles dans les cabarets, et c'est là que nous avons fait la connaissance de notre ami que voilà, Alexandre Faugelé, qui, lui, s'est évadé du pénitencier de Moissel (Seine-et-Oise), en escaladant un mur. A bout de ressources, mourant de faim et ne voulant pas voler pour vivre, nous avons résolu de nous constituer prisonnier chez vous, plutôt que de nous jeter dans la Seine. »

M. Duranton, ému malgré lui, fit donner à manger aux évadés qui, en moins d'un instant, dévorèrent un pain de quatre livres.

Ils ont ensuite été conduits au dépôt, d'où ils vont être renvoyés dans leurs pénitenciers respectifs.

CONCERTS ET SPECTACLES

Un concert de charité aura lieu lundi 16 courant, à huit heures du soir, à la salle de musique de Croix.

Cette fête est organisé par *l'Union Chrétienne* des jeunes gens de Roubaix, au profit de son œuvre et de la *société des dames* de l'Eglise réformée de Roubaix.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 13 janvier 1888.

Présidence de M. HEDDE

L'audience de ce jour ne présentait pas un bien grand intérêt. Le tribunal inflige deux mois de prison pour violences et voies de fait au sieur Florimond Lebrun, mécanicien à Roubaix, qui a quitté, vers deux heures du matin, ses compagnons de travail, pour aller, chez l'un d'eux, réveiller la paisible ménagère en demandant une tasse de café. Mais cette dernière, au lieu d'accueillir Florimond, lui ménagea une petite scène qui vaut au pauvre Florimond deux mois de prison.

Delphin Devos de Tourcoing, ayant été surpris dans les rues de Tourcoing, en état de mendicité, outrage à l'agent qui l'arrêtait, il est condamné à trois mois de prison.

Dans une rixe entre cabaretiers et logeurs, de Roubaix, le tribunal condamne Désiré Vanstenbecke à 15 jours, Joseph Kint à 8 jours et acquitte François Rawaest.

François Vanrobays, d'Halluin, est condamné pour coups à Halluin, à un mois de prison.

MAITRE-CARRÉ.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 15 décembre 1887

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

Le budget de 1888

M. G. HEYNDRICKX donne lecture d'un rapport sur le projet de budget de 1888.

Nous avons publié ce travail dans notre compte rendu sommaire.

Le même conseiller commence ensuite la lecture du projet de budget.

Le budget des recettes

Le Conseil vote les 63 premiers articles, qui constituent le chapitre 1er et qui sont relatifs au budget des recettes ordinaires. La somme totale s'élève à 3 509.459,60.

Pendant l'examen de ce chapitre, plusieurs conseillers présentent des observations, que nous relatons dans l'ordre où elles se sont produites.

La penderie de la Halle-Centrale

ARTICLE 13. — *Droits de penderie à la Halle Centrale : recettes admises en 1887, 300 fr. ; recettes proposées, 300.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Cette penderie, qui occupe un si large espace, dans le marché, et qui a tant coûté, nous rapporte bien peu, puisque je ne vois que le chiffre de 300 fr. inscrit aux recettes. N'a-t-il pas été question de la changer?

M. P. WATINE. — La penderie a coûté 14,000 f., et il serait trop onéreux de la sacrifier.

M. LE MAIRE. — Nous en avons déjà loué une partie, du reste.

M. P. WATINE. — Effectivement, on en a loué le quart pour 300 francs.

Les boutiques de la Halle centrale, et les boutiques improvisées rue Pierre Motte.

ARTICLE 15. — *Location des boutiques à la Halle centrale. — Dépenses admises en 1887 : 34,000 f.; dépenses proposées : 34,000 f.*

M. P. DAZIN. — Je répare une omission de M. le rapporteur, omission que je comprends facilement, sachant qu'il n'a pas, sous les yeux, son budget annoté.

Il avait été convenu en commission qu'à la lecture de cet article, M. le rapporteur aurait demandé à l'administration la suppression des boutiques qui s'installent du côté de la place qui reunit les halles centrales avec la Grand'Place, c'est à dire sur les trottoirs qui longent les maisons depuis le magasin Desfontaines jusqu'à la rue Pierre-Motte, en face des halles, et depuis la brasserie Duthoit jusqu'à la rue Jeanne-d'Arc.

Ce passage est le plus fréquenté des ménagères qui vont aux provisions avec leurs enfants; des mères de famille et des bonnes qui conduisent les enfants à l'Ecole de la Sagesse; et de plus il est toujours sillonné par les voitures des bouchers qui viennent soumettre leurs viandes à l'inspection aux halles centrales, et des maraîchers qui viennent y approvisionner les détaillants.

M. LE MAIRE. — Nous nous occuperons de la question.

M. P. DAZIN. — C'est bien facile. Il suffit d'empêcher les marchands de vendre sur ces trottoirs (rires). Je vous disais donc que les trottoirs sont occupés par les boutiques, ce que nous appelons à Roubaix des hayons. Mais, quand arrive un equipage de boucher au grand galop, — (vous savez que ces messieurs ne se gênent pas davantage), — où voulez-vous vous garer ? Ce ne sera pas sur les trottoirs; ils sont occupés. Vous tombez infailliblement sur un marchand d'éponges étalées dans un parapluie, ou sur un marchand de boutons de manchettes, ou sur un marchand de bonnets de femme à trois pour onze sous, toutes marchandises présentées dans des parapluies. Vous voyez comme la voie est devenue impraticable, et cet endroit du marché constitue un danger permanent.

Je demande donc la suppression de toute boutique et de tout marchand ambulant en cet endroit du marché.

On pourrait les placer sur le boulevard Gambetta, bel emplacement bien planté d'arbres, et trait d'union naturel entre le marché de la place de la Liberté et les Halles centrales. Ce sera peut-être un moyen d'étendre notre marché de ce côté, et en même temps d'augmenter nos ressources.

M. LE MAIRE. — Nous donnerons des ordres pour éviter le renouvellement de ces abus.

M. P. DAZIN. — Merci pour tous, M. le Maire.

La location des locaux de l'abattoir

ARTICLE 19. — *Loyer des locaux de l'abattoir, 3 fr. par mètre carré et par an, recettes admises en 1887 : 1,000 fr.; recettes proposées : 1.000 fr.*

M. A. LOUAGE. — On bâtit et on approprie à l'Abattoir, mais les revenus n'augmentent pas. N'y aurait-il pas moyen d'augmenter ces revenus en faisant payer davantage pour la location des étables ?

M. P. DAZIN. — On a bâti, c'est vrai, mais ce sont des échaudoirs.

M. ROCHE. — On ne paie pas pour les échaudoirs. — Il y a un droit d'inspection et d'abri au poids qui remplace le droit d'abattage.

Le droit de stationnement des voitures

ARTICLE 20. — *Produit du droit de stationnement des voitures ; recettes admises en 1887 : 350 fr. ; recettes proposées : 400 fr.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je trouve que les recettes pour les voitures de place sont toujours les mêmes, et cependant le nombre des voitures s'accroît considérablement.

M. A. VINCHON. — Ici, ce n'est qu'une prévision.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Vous ne prévoyez que 400 fr.

M. LE MAIRE. — La recette de l'année dernière a été de 520 fr.

M. ROCHE. — De plus en plus, les voitures, au lieu de rester sur la voie publique, vont dans des endroits particuliers, pour éviter les droits.

Le balayage

ARTICLE 35. — *Abonnement au balayage. — Recettes admises en 1887 : 14.500 ; recettes proposées : 15.000 francs.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Le chiffre des recettes pour le balayage est toujours le même; par conséquent, il faut que le nombre des abonnés n'augmente pas ; cependant, le nombre des rues reconnues va en croissant chaque année.

M. J.-B. PENNEL. — En effet, malgré l'accroissement du nombre des rues, les recettes n'augmentent pas, parce qu'on s'abonne moins.

M. P. DAZIN. — Je profiterai de cette occasion pour me faire l'interprète de tous les voisins des abonnés au balayage, afin d'obtenir enfin que les flots de poussière soulevés par l'armée des balayeurs ne suffoquent plus les passants et ne salissent plus les façades des maisons.

C'est précisément à la belle saison, c'est-à-dire au temps sec, où tout particulier est obligé, sous peine de procès, d'arroser, avant de balayer la rue, que l'on peint les façades des maisons; et les roubaisiens font cette dépense chaque année par ce qu'ils sont propres naturellement. Et certes, les étrangers qui descendent à Roubaix sont étonnés de trouver une ville industrielle aussi propre et aussi bien entretenue.

Quelle différence si les abonnés au balayage étaient plus nombreux ! Mais leur nombre est infime, puisqu'ils ne payent que 15,000 fr. par an, tandis que nous payons pour les servir (article 74 des dépenses au budget), 26 balayeurs à 5 francs, 13,000 fr.

Je demande que les abonnés qui, en temps de gelée et de neige, sont obligés de briser les glaces et balayer la neige soient en même temps tenus à fournir l'eau à ceux qui viennent balayer leurs rues et trottoirs. Il suffirait, comme je l'ai demandé, de munir chaque balayeur d'un arrosoir qu'il remplirait d'eau chez les abonnés.

C'est une satisfaction que je réclame pour ceux qui désirent conserver leurs maisons propres, et laisser à notre ville cet aspect riant et coquet que tout le monde admire.

M. A. HARINCKOUCK. — Et ceux qui n'ont pas d'eau?

M. P. DAZIN. — Il y a de l'eau de pluie, s'il n'y en a pas d'autre.

M. J.-B. PENNEL. — En 1887, c'est la sécheresse qui a amené le manque d'eau.

M. ROCHE. — En comparant la propreté des rues à Lille et à Roubaix, on est heureux d'habiter Roubaix.

M. P. DAZIN. — A Lille, on ne peint pas les maisons.

M. ROCHE. — Et cependant, à Lille, les peintres en bâtiments font leurs affaires et souvent leur fortune comme à Roubaix. (*A suivre*).

NORD

Chronique du travail. — La grève des ouvriers marbriers de Coulsore paraît devoir se prolonger quelque temps encore.

Cent cinquante grévistes ont pris part jeudi à une grande manifestation; quelques vitres ont été brisées à la façade de la maison habitée par un des ouvriers qui continuent de travailler.

La dynamite. — Ces jours derniers, à Sains-en-Gohelle, le sieur Vichery se trouvant en état d'ivresse, se prenait de dispute avec son beau-père. On le vit soudain lancer sur la route un objet auquel était attachée une mèche enflammée. Une forte détonation se produisit aussitôt, et un sieur Dautuhe, qui pas ait près de là en ce moment, fut violemment jeté à terre et blessé au visage. L'objet en question n'était autre qu'une cartouche de dynamite. Procès-verbal a été dressé.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 13 janvier 1888.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

A la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, M. Ariste, de la Comédie Française, a répondu en des termes peu courtois.

Le public sera juge, mais le court passage de M. Ariste à la Comedie-Française ne devrait pas l'empêcher d'être poli.

Sa réponse maladroite est vide d'arguments et ne réfute pas les miens.

Je ne répliquerai qu'un mot ! le dernier.

M. Ariste, de la Comédie-Française, a prétendu que c'est en apprenant qu'il allait monter *Carnot* que j'ai voulu le jouer.

J'ai dit que c'était faux, que j'avais reçu un envoi de brochures des éditeurs et que les rôles étaient distribués.

J'ai ajouté que M. Ariste, de la Comédie-Française, n'avait eu l'autorisation dont il s'était vanté que quelques jours avant la représentation.

Pour sa justification, il publie une lettre des éditeurs qui confirme mes assertions, puisqu'elle constate l'envoi des exemplaires de *Carnot* et qu'elle ne contient nullement l'autorisation spéciale que, du reste, les éditeurs n'ont pas qualité pour accorder.

Je vous prie, monsieur le Directeur, de vouloir bien faire paraître ces lignes dans votre plus prochaine édition, et d'agréer avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour MME VEUVE DESCHAMPS,
Directrice du théâtre de Roubaix
H. DESCHAMPS.

LE QUARTIER DE BEAUREPAIRE

Roubaix, le 12 janvier 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Si les « on dit » sont vrais, l'administration municipale aurait fait des ouvertures pour l'acquisition des terrains destinés à donner, au quartier de Beaurepaire, une place publique proportionnée à son importance future mais, devant les prétentions excessives de certains propriétaires, notre administration aurait abandonné son projet et ne laisserait pour toute place publique à Beaurepaire qu'un trou insignifiant.

Il est de toute impossibilité que cette décision soit vraie; elle heurterait, par trop, le bon sens de la population roubaisienne en général et les habitants du quartier de Beaurepaire en particulier, qui approuvent complètement la démarche faite par l'administration de la ville, dans le but de doter un de ses plus beaux et plus utiles quartiers, au moment propice, de ce qui lui manque, et qu'elle ne saurait lui donner plus tard qu'au prix d'énormes sacrifices. Il suffit pour faire bien sentir cela de reculer de 20 ans en arrière et de récapituler les centaines de mille, si pas les millions de francs dépensés pour faire, de la Grande Place de Roubaix, ce qu'elle est aujourd'hui.

La force n'ayant jamais primé le droit en France, parce que le vrai fond du peuple y sera toujours honnête, surtout dans le Nord, le plus grand comme le plus petit propriétaire de Roubaix aura toujours à se soumettre à la question d'utilité publique.

Les avances faites par la ville démontrent parfaitement *qu'une place publique spacieuse est absolument nécessaire à Beaurepaire*, si l'on ne veut pas tomber dans les errements de jadis ; et nous pouvons compter que l'administration sage, que nous avons le bonheur de posseder, saura faire comprendre aux propriétaires que leurs prétentions sont inaccceptables, et que, pour éviter l'expropriation, qui pourrait bien les réduire de beaucoup, si pas de moitié, ils auront, *dans leur intérêt même*, à en accepter de bien plus modérées.

Veuillez remarquer, Monsieur le directeur, que les mots que je viens de souligner, veulent dire : *qu'avec une Grande-Place spacieuse à Beaurepaire*, tous les terrains du quartier seront promptement vendus et qu'il y aura là, pour longtemps, un mouvement de constructions très considérable dont beaucoup et surtout la caisse communale profiteront.

En vous remerciant pour l'insertion de ma lettre dans vos prochaines éditions, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, les salutations empressées,

D'un habitant du quartier de Beaurepaire.

BELGIQUE

Les questions sociales et les catholiques belges. — On nous écrit :

« La question ouvrière fait, en ce moment, l'objet des préoccupations de toutes les classes de la société, en Belgique. Le roi, lui même, comme nous l'avons dit a abordé cette brûlante question dans sa réponse aux délégations des Chambres, pour constater avec plaisir tous les progrès qu'elle fait.

» Les catholiques surtout ne chôment pas : ils ont compris qu'il était temps de remplacer les mots sonores et vides par les réalités fécondes du progrès matériel et moral.

» La commission du travail qui a parcouru la Belgique et interrogé les ouvriers et les artisans, les patrons et les chefs de tous les métiers et de toutes les industries se met à l'œuvre pour pacifier cet antagonisme du capital et du travail.

» Prochainement les chambres belges aborderont les projets de loi, élaborés par cette commission. L'agriculture sera protégée par les lois protectionnistes et soutenues par les banques populaires, les travailleurs verront leur sort amélioré par la juste répartition des salaires et la réglementation du travail, les marins, grâce au partage équitable des bénéfices accumulés par les trois forces actives : l'intelligence, le capital et la main d'œuvre se verront récompensés de leur périlleux et rude labeur.

» Les catholiques cependant, n'attendent pas les délibérations du Parlement pour opposer tous les spécifiques à ces crises qui ont jeté la perturbation dans les affaires et accumulé tant de désastres.

» Par l'application du principe coopératif, les catholiques ont assuré aux ouvriers la vente des denrées à bon marché et, grâce aux bénéfices accumulés par cette association du grand nombre, assurent aux travailleurs un petit capital.

» Dans les congrégations et les patronages, ils ont constitué des caisses d'épargne déjà florissantes, dans les maisons d'ouvriers et les associations de pécheurs ils ont formé des caisses de prévoyance et de retraite qui assureront aux ouvriers des ressources, quand l'âge, la maladie et les infirmités ne leur permettront plus de travailler.

» Les maisons d'ouvriers, pour lesquelles les listes de souscription des journaux belges se couvrent en ce moment, procurent aux ouvriers avec les jeux honnêtes, les distractions à bon marché. Hier encore, après Bruxelles, Anvers, Liége, etc., Bruges inaugurait sa maison d'ouvriers et le grand nombre d'adhésions prouvent combien la classe besogneuse est heureuse quand on s'occupe d'elle, et avec quel empressement elle répond aux avances qu'on lui fait, pour la retirer de ses bouges infects où elle laisse, avec le salaire de la semaine, sa santé et sa moralité.

» Les avocats catholiques, qui se sont constitués en association, parcourent partout les centres houillers, pour opposer aux déclamations qui soulèvent les instincts matérialistes, aux excitations à la résistance et à la révolte, les saines doctrines du catholicisme. Ils parlent aux travailleurs de leurs droits pour leur rappeler d'autant mieux les devoirs que ces droits leur imposent pour la sauvegarde légitime de leur indépendance et de leur dignité.

» Tandis que les haines impies grisent les masses, en spéculant sur leurs besoins et leurs souffrances, le dévouement chrétien s'attire le cœur des ouvriers. Il le console en instruisant leurs enfants, en leur ménageant avec les distractions de leur âge, un petit pécule pour l'avenir, il les relève en leur procurant quelques douceurs et en leur faisant entrevoir l'avenir meilleur, dû à l'épargne et au travail.

» Pour anéantir l'œuvre des feuilles révolutionnaires qui prônent les utopies sauvages de la Commune et créent l'isolement autour des travailleurs, les catholiques belges s'efforcent résolument, par la diffusion de la bonne presse, à inspirer aux masses la pratique des vertus sociales.

» Dans le dernier semestre de l'année 1887 plus de 15,000 bons journaux ont été distribués dans l'arrondissement de Dinant seul, par le comité qui s'est formé à cet effet.

» La diffusion de la bonne presse unie aux bibliothèques populaires est l'œuvre éminemment conservatrice que les catholiques belges tiennent à honneur de développer, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont garants des succès futurs.

« Ce travail opiniâtre, chacun dans des conditions différentes de pratique et d'application fait le plus grand éloge du gouvernement et des catholiques belges. Grâce à ces dévouements, le socialisme sera bientôt vaincu, l'internationale n'aura plus d'échos dans les masses, et la Belgique n'aura plus à déplorer ces terribles grèves qui lui ont coûté tant de sang et d'argent. »

ETAT-CIVIL ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 13 janvier.* — Alphonse Vanmeirhaeghe, rue Meyerbeer, cour Vanmten, 4 — Joseph Debode, rue Desaix, 36. — Martine Hubert, rue d'Arcole, 5 — Marie Vanhoutte, rue de la Vigne, cour Hugues, 6. — Maria Gilman, rue de Vigne, 3. — Emile Coine, Hôtel-Dieu. — Paul Demol, Hôtel-Dieu. — Adèle Heuninck, Hôtel-Dieu. — Jules Bartier, rue des Anges, cour Dhont, 2. — Marie Bachy, rue de l'Espérance, 19. — Jules Bailly, rue d'Alger, maison Foveau. — *Déclarations de décès du 13 janvier.* — Adolphe Coulbeux, rentier, 67 ans, rue du Grand-Chemin, 50 — Adèle Beneau, 29 ans, ménagère, boulevard d'Halluin, maisons Rogier. — Ferdinand Nys, 53 ans, courtier, dans le canal pont du du Calvaire. — Pauline Vinck, 1 an, Hôtel Dieu. — Jules Lefebvre, 49 ans, brigadier de gendarmerie en retraite, rue de Lannoy, 516. — Albert Desbiens, 3 mois, rue Philippe-le-Bon, 8 — Maria Desprez, 35 ans, ménagère, rue Saint-Laurent, 23. — Sophie Defrennes, 67 ans, ménagère, rue de Tournai, 11. — Victor Quique, 3 mois, rue du Parc, 21.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 12 janvier.* — Albert Catteau, rue de la Blanche-Porte. — Alice Savvaque, rue de Gand. — Eugénie Guffroy, rue des Piats. — Jeanne Vandaele, à la Croix-Rouge. — Alfred Leignel, sentier de Roncq. — Henri Martins, aux Phalempins. — Napoléon Sandrap, rue d'Alsace. — Louis Deherripon, rue de Lille — Charles Martens, rue de la Latte. — *Mariage.* — Charles Rommelaere, 22 ans, boucher, et Emma Devoldre, 26 ans, servante.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELEUBAINIAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Joséphine-Adèle BAINIAU (dit Rapier), décédé à Roubaix, le